

# Compte rendu de la séance du Conseil municipal

## En date du 4 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 4 janvier à 15 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

**Etaient présents**, M. Denis PALLUEL Maire et 9 membres

**Absents** : Mickaël GRUNWEISER, Joël RICHARD, Eliane SEGALEN

**Ont donné procuration** : Joël RICHARD à Marie Noëlle MINIOU

**Secrétaire de séance** : Dominique MOIGNE

Après lecture du compte-rendu, Thierry ROLLAND rappelle qu'il n'a pas pris part au vote concernant les avenants de l'Auberge de Jeunesse.

Concernant le règlement portuaire, les modifications demandées ont été faites (voir compte-rendu du conseil du 14 décembre 2019)

### 1° Reversement salaires déchèterie

#### - Reversement salaires :

Le budget déchets étant structurellement déficitaire, c'est le principe du versement d'un forfait qui a été inscrit au budget pour un montant de 45 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à effectuer ce reversement vers le budget général de la Commune.**

### 2° Engagement, liquidation et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 (article L 1612-1 du CGCT).

.../...

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (Opérations réelles et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants : .../...

Chap. / articles	111 Bât. Divers	116 Voirie	118 Matériel	147 Pôle artisanal	157 Logements Poste	158 Collège Ste.Anne	TOTAL
20				366	1 000		1 366
2033 (frais insertion)				366	1 000		
21	30 000	11 400	45 000				86 400
2111 (terrains)		11 400					
2135 (Install. Agenc.)	30 000						
2158 (autres)			20 000				
2182 (Mat. de transport)			10 000				
2183 (Mat. de bureau et informatique)			5 000				
2184 (Mobilier)			10 000				
23					4 620	1 800	6 420
2313 (Immo. en cours)					4 620	1 800	

**Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2020. Accord du Conseil à l'unanimité.**

## DM budget 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 12 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 de la Commune, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour prendre en compte la vente de deux catamarans, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous :**

Section de fonctionnement		
Chap./ Comptes dépenses	Objet	Montant (€)
<b>Chap. 042</b>		
042/ 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 600
<b>Chap. 66</b>	<b>Charges financières</b>	
66111	Intérêts des emprunts et dettes	-600
<b>Solde</b>		<b>0</b>

## 3° Tarifs 2020

Les propositions de tarifs pour 2020 ont été étudiées par la Commission des finances qui s'est réunie mercredi vendredi 3 janvier 2020.

### 1) Déchets.

Collecte déchets	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Habitations</b>	165 €	170	175	<b>180</b>	<b>185</b>
<b>Commerces et artisans</b>					
Boulangerie, petite restauration bourg (crêperies, pizzas, snacks) +épicerie île en vrac	415 €	427	440	<b>450</b>	<b>462</b>
Petite restauration hors bourg	330 €	340	350	<b>360</b>	<b>370</b>
Hôtels restaurants, supérette bourg	800 €	824	849	<b>890</b>	<b>914</b>
Supérette hors bourg	600 €	618	637	<b>665</b>	<b>683</b>
Restauration hors bourg,	450 €	463	477	<b>500</b>	<b>513</b>
Hébergement collectif hors bourg	450 €	463	477	<b>500</b>	<b>513</b>
Autres commerces et artisans	165 €	170	175	<b>180</b>	<b>185</b>
					Le paiement de la redevance donne droit à un bon pour la déchèterie d'une valeur de 120 €.
<b>Gîtes et chambres d'hôtes</b>					
Gîte	165 €	170	175	<b>180</b>	<b>185</b>
2 gîtes à la même adresse	250 €	257	260	<b>270</b>	<b>277</b>
3 gîtes et + à la même adresse	330 €	340	350	<b>360</b>	<b>370</b>
Chambres d'hôtes de 3 à 5 chambres	165 €	170	175	<b>180</b>	<b>185</b>

Chambres d'hôtes au-delà de 5 chambres	215 €	221	227	<b>235</b>	<b>241</b>
<b>Divers déchets</b>	2016				
Redevance passagers touristes à partir de 14 ans	1.50	1.50	1.50	<b>1.50</b>	<b>1.50</b>
<b>Ferrailles et encombrants</b>					
Voitures et petits encombrants	57	60	61	<b>65</b>	<b>68</b>
Scooters, motos					<b>30</b>
Fourgons, gros encombrants	115	118	121	<b>130</b>	<b>135</b>
<b>Animaux</b>					
Moutons	15	15	15	<b>15</b>	<b>15</b>
Chevaux, bovins avec chaux	80	80	80	<b>80</b>	<b>85</b>
Sac de chaux supplémentaire	23	25	26	<b>27</b>	<b>28</b>
<b>Déchèterie professionnels</b>					
Déchets verts	5 € de 1 à 3m3	5 € de 1 à 3m3	5 € de 1 à 3m3	<b>6 €</b>	<b>6</b>
Gravats triés inertes	5 €/m3	5 €/m3	5 €/m3	<b>6 €</b>	<b>6</b>
Déchets spéciaux (solvants, peintures...)	5€/ unité de 10 l	5€/ unité de 10 l	5 €/unité de 10 l	<b>6 €</b>	<b>6</b>
Encombrants (mobiliers, plastiques non recyclables, déchets de chantiers non inertes...)	5 €/m3	5 €/m3	5 €/m3	<b>6 €</b>	<b>6</b>
Location bennes				<b>310 € /15 j +260/se maine en plus</b>	<b>318</b> <b>267</b>

### Débats

Face à certaines inexactitudes et incompréhensions, Dominique MOIGNE souhaite que l'on organise une réunion avec les artisans/commerçants pour rappeler et expliquer les obligations des uns et des autres en matière de collecte et de traitement des déchets professionnels.

### 2) Location matériel

Objet	Tarif 2016	2017	2018	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Location matériel</b>					
Voiture (/jour)	60 €	65 €	65 €	<b>65</b>	<b>65</b>
Location engin + chauffeur / heure ou remorque	84 €	87 €	90 €	<b>100</b>	<b>105</b>
Compresseur (entreprises)/jour	144 €	148 €	152 €	<b>160</b>	<b>170</b>
Caution	400 €	400 €	400 €	<b>400</b>	<b>400</b>

### 3) Location salles

Rappel : gratuité pour les associations d'Ouessant et les actions caritatives. Pour certaines salles, il y a un **tarif été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre** et un **tarif hiver**.

La question est posée de savoir s'il ne faudrait pas faire payer un forfait « charges de fonctionnement » aux associations quand elles organisent des manifestations payantes. (50 € par ex...)

Objet	Tarifs 2016	2017	2018	2019	2020
<b>Salles et locaux</b>					
<b>Salle mairie</b>	54 €	55 €	56 €	60 €	100 €
<b>Salle expo</b> Eté et hiver	82 € et 105	82 et 105	82 et 105 €	82 et 105	idem
<b>Chapiteau (petit)</b>	65 €	65 €	65 €	/	100 €
<b>Salle camping</b>	45 €	46 €	46 €	47 €	47
<b>Salle polyvalente</b> été et hiver Particuliers, groupes restaurants Ouessant Groupes continent  Salle + cuisine Petite salle Ménage complémentaire mairie si non conforme	205 et 160  400 et 320	165 et 211  330 et 412		250 et 350  450 et 550  + 50 € 60 € 100 €	250 et 350  450 et 550  + 50 100 100
<b>Sono</b> Particuliers Ouessant Extérieurs Caution	40 60 400	40 60 400	40 60 400	50 100 1000	50 100 1000
<b>Caution pour la salle polyvalente</b> (un chèque sera demandé à tout locataire payant ou à titre gratuit, privé ou associatif)	200	200		1000	1000
<b>Salle Omnisport Tennis</b> Location salle pour repas ou manifestation	9 530	9 530		10 /	10

### Débats

La question est posée de savoir s'il ne faudrait pas faire payer un forfait « charges de fonctionnement » aux associations quand elles organisent des manifestations payantes. (50 € par ex...)

Dominique MOIGNE s'interroge sur le nombre de manifestations non payantes. Le Maire répond qu'elles sont peu nombreuses, mais cela peut-être par exemple une réunion...

Jean GOUZIEU intervient pour dire que sa réflexion portait sur les associations qui reçoivent une subvention. L'idée serait peut-être de leur faire payer environ 50 € pour participation aux charges d'eau et d'électricité pour la consommation d'eau et d'électricité. Mais il semble difficile de faire une distinction entre associations qui reçoivent ou non des subventions.

Marie José BERTHELE qui préside par ailleurs le club du Ponant ne se dit pas opposée à une telle mesure.

Marie Noëlle MINIOU note que cela responsabiliserait les associations notamment sur l'utilisation du chauffage...

Mais l'ensemble des conseillers conviennent que la Commission des loisirs doit étudier cette question de manière plus approfondie.

Sur le barnum :

Lydia ROLLAND pense que 40 € proposé pour la location du petit chapiteau représentait une somme trop faible.

Fabienne TOULAN abonde dans son sens et est favorable à 100 €, au vu du temps que cela demande de livrer et parfois monter ou démonter ce chapiteau.

Dominique MOIGNE pense que le prix de 100 € pour la salle de la mairie n'est pas excessif au vu des services offerts et en tenant compte du fait que ce sont souvent des entreprises qui la louent.

#### 4) Prestations diverses assurées par la commune

Objet	Tarifs 2016	2017	2018	2019	2020
<b>Prestations diverses</b>					
Bibliothèque					
• Abonnement famille	20 €	21	21	22	22
• Abonnement indiv.	11 €	12	12	13	13
• Enfants scolarisés à Ouessant				<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
• Vente livres	1 à 6 €	1 à 6	1 à 6	<b>1 à 10 €</b>	<b>1 à 10</b>
• Accès internet					
Cantine					
• Scolaires Ouessant	3.50 €	3.60	3.65	<b>3.70</b>	<b>3.75</b>
• Adultes, enfants ext.	8.50 €	8.70	8.80	<b>8.90</b>	<b>9.00</b>
C.L.S.H.					
Scolaire Ouessant - ½ journée	3.70 €	3.80	3.80	<b>3.85</b>	<b>3.85</b>
- journée	6.60 €	6.80	6.80	<b>6.85</b>	<b>6.85</b>
Enfants de l'extérieur					
- ½ journée	5 €	5.20	5.20	<b>5.50</b>	<b>5.50</b>
- journée	7.50 €	7.70	7.70	<b>8</b>	<b>8</b>
Garderie périscolaire					
1 <sup>er</sup> enfant			4 (*)	<b>4 (*)</b>	<b>2 €/enfant/jour</b>
2 <sup>e</sup> enfant			2	<b>2</b>	
3 <sup>e</sup> et plus			gratuit	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
Photocopie	0.18 €	0.18	0.18	<b>0.18</b>	<b>0.15</b>
Expédition bulletin 1 an	10 €	10	10		
Raticide unité (pâte ou graines)	0.25 €	0.25	0.25	<b>0.25</b>	<b>0.25</b>
Raticide par 10				<b>2</b>	<b>2</b>
Poste d'appâtage				<b>6</b>	<b>6</b>
Jetons douches	1.50 €	1.50	1.60	<b>1.60</b>	<b>1.60</b>
Taille d'arbres avec machine	105	110	115	<b>120</b>	<b>125</b>
Broyeur à végétaux				<b>10 €/h</b>	<b>10 €/h(*)</b>
Réfection voirie					
Traversée de route	60.00	60	61	<b>61</b>	<b>62</b>
Préparation chaussée (par	72.00	72	73	<b>73</b>	<b>74</b>

m²)	36.00	36	37	<b>37</b>	<b>38</b>
Enrobé (par m²)					
Dégagement véhicule	85.00	90	90	<b>100</b>	<b>110</b>

(\*) Pour la location du broyeur à végétaux, toute heure commencée est due.

Débats

Cantine :

Dominique MOIGNE signale qu'en application d'une loi du 4 oct. 2018 ( loi EGALIM) et notamment de l'article 24 les cantines doivent proposer en expérimentation pendant deux ans , un repas végétarien par semaine. Jean GOUZIEEN demande si cela est vraiment obligatoire. Le Maire répond par l'affirmative. C'est une « expérimentation obligatoire ».

A Ouessant il a été décidé que ce serait le mardi. Il est préconisé que cela soit avec des produits bio et quand c'est possible locaux.

Garderie

Lydia ROLLAND demande si du coup tout enfant inscrit sera facturé. Le Maire répond que oui sauf cas de force majeure. Le but est vraiment d'adapter le nombre d'élèves au nombre d'agents nécessaires pour les encadrer.

Dominique MOIGNE précise qu'il y a le même problème avec les inscriptions à la cantine.

## 5) Camping municipal - tourisme

Objet	Tarifs 2016	2017	2018	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Camping municipal</b>					
Emplacement tente/jour	3.60	3.70	3.80	<b>3.90</b>	<b>4</b>
Enfant – de 7 ans (par jour)	1.50	1.50	1.60	<b>1.70</b>	<b>1.80</b>
Personnes + 7 ans (par jour)	3.60	3.70	3.80	<b>3.90</b>	<b>4</b>
Tentes communales					
Location tentes 2 pers/jour + nuitée	8.00	8	8.20	<b>8.50</b>	<b>9</b>
Location lit tente marabout + par jour et par pers.	4.10 4.10	4.20 4.20	4.30 4.20	<b>4.40</b> <b>4.30</b>	<b>4.50</b> <b>4</b>
Tarifs spéciaux					
Organismes sociaux, colonies par personne.	1.85	1.90	1.90	<b>2.00</b>	<b>2.10</b>
Groupes (10 personnes et plus)	-10%	-10%	-10%	<b>-10%</b>	<b>-10%</b>
Séjours 1 mois et plus	-40%	-40 %	-40%	<b>-40 %</b>	<b>-40%</b>
1 Jeton douches	1.50	1.50	1.60	<b>1.60</b>	<b>1.60</b>
Sac de couchage				<b>4.20</b>	<b>4.20</b>
Machine à laver et sèche-linge	6	6	6	<b>6</b>	

**6° Taxe de séjour** : la délibération étant à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre. Le changement de tarif ne s'appliquera donc qu'en 2021.

Catégories d'hébergement	Tarif plancher 2019	Tarif plafond 2019	Tarif 2019 2020	2019	CD29 10%	Total taxe
Palaces	0.70	4	<b>0.70</b>	1.10	0.11	1.21
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70	3	<b>0.70</b>	1.00	0.10	1.10
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70	2.30	<b>0.70</b>	0.91	0.09	1
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50	1.50	<b>0.60</b>	0.82	0.08	0.9
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30	0.90	<b>0.55</b>	0.73	0.07	0.8
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.20	0.80	<b>0.50</b>	0.64	0.06	0.7
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20	0.60	<b>0.40</b>	0.50	0.05	0.55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20	0.20	<b>0.20</b>	0.20	0.02	0.22
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle s'ajoute au tarif obtenu.	Taux mini 1%	Taux maxi 5%	<b>1% (*)</b>	2%	<b>+ 10% taxe additionnelle</b>	

#### Débats

Marie Noëlle MINIOU demande ce qu'il en est des gens qui louent par Air B&B, ils collectent mais est-ce que c'est reversé ? Le Maire répond qu'il va vérifier dans la comptabilité s'il y a des paiements issus de cette plate-forme.

Nicolas BON demande qui reverse au département.

Le Maire répond que c'est la commune.

Dominique MOIGNE demande qui explique aux gens ce qu'ils doivent payer. Le Maire répond que l'Office a organisé en 2019 une réunion. Par ailleurs la Commune envoie chaque année un courrier explicatif.

## 6) Aéroport

	2016	2017	2018	2019	2020
Finist'Air					
Taxes d'atterrissage	2.30	2.30	2.30	<b>2.30</b>	<b>2.30</b>
Taxes passagers départ	0.30	0.30	0.30	<b>0.30</b>	<b>0.30</b>
Aéroclub Guipavas + iroise					
Forfait annuel	400.00	415	430	<b>450</b>	<b>480</b>
Autres avions					
Jusqu'à 3T avec forfait 4h parking	5.50	5.50	5.70	<b>6</b>	<b>6</b>
> 3T avec forfait 4h parking	6.70	6.70	6.90	<b>7</b>	<b>7</b>
Hélicoptère	6.70	6.70	6.90	<b>7</b>	<b>7</b>
Parking Heure supplémentaire au-delà de 4h	1.50	1.50	1.60	<b>1.70</b>	<b>1.70</b>
Parking une nuit	8.50	8.50	8.70	<b>9</b>	<b>9</b>
Parking une semaine	30.00	30	31	<b>35</b>	<b>35</b>
Parking 1 mois	80.00	80	85	<b>90</b>	<b>90</b>
Parking à l'année	400.00	400	410	<b>420</b>	<b>420</b>

## 4) Loyers

### - Loyers professionnels

LOYERS COMMERCIAUX REVISABLES SELON ICC IRL ILAT								
Base loyer	Indices de base			Loyer mensuel-annuel 2019	Charges 2019	Loyer mensuel-annuel 2020	Charges 2020	Date révision
Ancienne station traitement eaux Lanvian			IRL T3 2019 : +1,20%	174,43 €	- €	176,52 €	- €	1er janvier de chaque année
Annexe Gouverneur	2 521,10 €	113,45	ILC T3 2019 : 115,60	210,09 €	- €	214,07 €	- €	1er janvier de chaque année
Auberge de jeunesse	7 622,45 €	1058	ICC T3 2019 = 1746	7 700,00 €	- €	12 579,20 €	- €	1er janvier de chaque année
Breizh'lienne	6 600,00 €	1624	ICC T3 2019 = 1746	586,92 €	- €	591,32 €	- €	1er janvier de chaque année
Caserne Kernigou Algues et Mer	26 873,52 €	1498	Bail en cours de révision	2 551,90 €				1er novembre de chaque année
Ex gare maritime Stiff - Local pêcheurs			IRL T3 2019 : +1,20%	204,84 €	- €	207,30 €	- €	1er janvier de chaque année
Local Stiff - près de la cale			IRL T3 2019 : +1,20%	127,36 €	- €	128,89 €	- €	1er janvier de chaque année
Maison Andro Cabinet dentaire	2321,28 Charges : 45,73	1139	ICC T2 2019 = 1746	288,55 €	68,21 €	296,52 €	70,10 €	1er janvier de chaque année
Maison Andro Cabinet infirmier loyer	3387,84 Charges : 820,08	114,47	ILAT T3 2019 : 114,85	282,32 €	68,34 €	282,32 €	68,34 €	Révisable en janvier 2021
Maison Gonin Poissonnerie	105,21 €		IRL T3 2019 : +1,20%	105,21 €	- €	106,47 €	- €	1er janvier de chaque année
Maison Gonin Crêperie	105,21 €		IRL T3 2019 : +1,20%	105,21 €	- €	106,47 €	- €	1er janvier de chaque année
Maison Gonin Local commercial Ouessant Presse			Bail en cours de révision	692,28 €				1er janvier de chaque année
Maison Gonin Local médecin & kiné	8 066,16 €	1474	ICC T4 2019 : ICC T4 2018 : 1703	688,24 €		En attente ICC 4 2019		1er avril de chaque année
Maison Gouverneur La Poste	11 303,94 €	1562	ICC T3 2019 = 1746	12 295,38 €		12 635,52 €		1er janvier de chaque année
Penn Ar Bed bureau OT	272,03 €		IRL T3 2019 : +1,20%	272,03 €	- €	275,29 €	- €	1er janvier de chaque année
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL								
Base loyer	Indices de base			Loyer mensuel-annuel 2019	Charges 2019	Loyer mensuel-annuel 2020	Charges 2020	Date révision
Atelier sémaphore Créach	Loyer : 100 Euros/mois			100,00 €	- €			01/05/2020
Maison Andro Cabinet Pédicure				40,00 €	- €			1er janvier de chaque année
						315		
OCCUPATION GRATUITE								
Phare du Stiff - Maison apiculteurs								
Villa Jeanne d'Arc RDC								
Atelier Phares & Balises Lampaul								
Local SNSM-Kornog-Subaqua Lampaul								

Pour l'Auberge, aucune décision n'est prise, en attente de rencontrer le Président.



## - Loyers habitation

### Logements conventionnés - Augmentation de 1,53% au 1er janvier 2020

		Loyer 2019	Garage 2019	Total 2019	Loyer 2020	Garage 2020	Total 2020
Maison ANDRO	Logement 1 Ouest	234,68 €	- €	234,68 €	238,27 €	- €	238,27 €
Maison ANDRO	logement Est	279,76 €	- €	279,76 €	284,04 €	- €	284,04 €
Inscription maritime	Etage Est (droite)	331,41 €	- €	331,41 €	336,48 €	- €	336,48 €
Inscription maritime	RDC Est (droite)	239,93 €	- €	239,93 €	243,60 €	- €	243,60 €
Etage OTSI		257,16 €	- €	257,16 €	261,09 €	- €	261,09 €
Ecole st Michel	RDC	320,96 €	- €	320,96 €	325,87 €	- €	325,87 €
Ecole st Michel	1er Etage Est (gauche)	230,75 €	- €	230,75 €	234,28 €	- €	234,28 €
Ecole st Michel	Etage Ouest (droite)	229,26 €	- €	229,26 €	232,77 €	- €	232,77 €
Cité des Phares Kernigou 1	Nord Ouest logt 1	489,15 €	25,00 €	514,15 €	496,63 €	25,38 €	522,02 €
Cité des Phares Kernigou 1	Nord Est logt 2	489,15 €	25,00 €	514,15 €	496,63 €	25,38 €	522,02 €
Cité des Phares Kernigou 2	Milieu Ouest logt 3	465,88 €	25,00 €	490,88 €	473,01 €	25,38 €	498,39 €
Cité des Phares Kernigou 2	Milieu Est logt 4	465,88 €	25,00 €	490,88 €	473,01 €	25,38 €	498,39 €
Cité des Phares Kernigou 3	Sud Ouest logt 5	477,99 €	25,00 €	502,99 €	485,30 €	25,38 €	510,69 €
Cité des Phares Kernigou 3	Sud Est logt 6	477,99 €	25,00 €	502,99 €	485,30 €	25,38 €	510,69 €
Annexe Presbytère		195,71 €	25,00 €	220,71 €	198,70 €	25,38 €	224,09 €
Annexe gouverneur	Logement est	335,40 €	- €	335,40 €	340,53 €	- €	340,53 €

### Logements non conventionnés - Révision des loyers selon le dernier IRL connu : +1,20%

		Loyer 2019	Charges - Garage	Total 2019	Loyer 2020	Charges - Garage	Total 2020
Annexe gouverneur	Logement ouest	218,27 €	- €	218,27 €	220,89 €	- €	220,89 €
Maison BEL AIR	Parluchen	450,93 €	- €	450,93 €	456,34 €	- €	456,34 €
Maison BON	Penarguear	384,42 €	20,32 €	404,74 €	389,03 €	20,56 €	409,60 €
Inscription maritime	Etage Ouest (gauche)	374,29 €	- €	374,29 €	378,78 €	- €	378,78 €
Inscription maritime	RDC Ouest 1	218,27 €	- €	218,27 €	220,89 €	- €	220,89 €
Inscription maritime	RDC Ouest 2	315,21 €	- €	315,21 €	318,99 €	- €	318,99 €
Inscription maritime	RDC milieu (véranda)	203,55 €	- €	203,55 €	205,99 €	- €	205,99 €
Logement Ecole Publique		209,76 €	53,10 €	262,86 €	212,28 €	53,74 €	266,01 €
Etage Breizhilienne		349,76 €	- €	349,76 €	353,96 €	- €	353,96 €
Sémaphore	logement Ouest	289,70 €	25,63 €	315,33 €	293,18 €	25,94 €	319,11 €
Sémaphore Est mensuel	A partir de 15 nuits	289,70 €	25,63 €	315,33 €	293,18 €	25,94 €	319,11 €

### Logement non conventionné - Révision des loyers selon l'indice de la construction : 1746, loyer de base=167,69 Euros, indice de base=956

		Loyer 2019	Charges - Garage	Total 2019	Loyer 2020	Charges - Garage	Total 2020
Inscription maritime	RDC Ouest 3	297,53 €	- €	297,53 €	306,26 €	0,00 €	306,26 €

**Logement non conventionné - Révision des loyers selon l'indice de la construction : 1746, loyer de base=167,69 Euros, indice de base=956**

		Loyer 2019	Charges - Garage	Total 2019		Loyer 2020	Charges - Garage	Total 2020
Inscription maritime	RDC Ouest 3	297,53 €	- €	297,53 €		306,26 €	0,00 €	306,26 €
<b>Gîtes communaux - Gendarmerie</b>								
		Loyer 2019	Charges - Garage	Total 2019		Loyer 2020	Charges - Garage	Total 2020
Sémaphore Est nuitée	De 1 à 14 nuits	7,62 €		7,62 €		7,70 €		7,70 €
Studio Kornog mensuel	A partir de 15 nuits	266,11 €	20,31 €	286,42 €		270,00 €	20,55 €	300,55 €
Studio Kornog nuitée	De 1 à 14 nuits	7,62 €		7,62 €		7,7		7,7
Gendarmerie nuitée	logement gendarmes	40,00 €	- €	40,00 €		41		41
Gendarmerie nuitée	logement profs Ouest	7,62 €	- €	7,62 €		7,7		7,7
Gendarmerie nuitée	logement profs Est	7,62 €	- €	7,62 €		7,7		7,7
Maison Gonin mensuel	logement beige étage 1 gauche	262,00 €	20,00 €	282,00 €		270,00 €	25,00 €	295,00 €
Maison Gonin mensuel	logement bleu étage 1 droite	266,11 €	20,31 €	286,42 €		270,00 €	25,00 €	295,00 €
Maison Gonin mensuel	logement vert étage 2	266,11 €	35,55 €	301,66 €		280,00 €	36,00 €	316,00 €
Maison Gonin nuitée		7,62 €	- €	7,62 €		7,70 €		7,70 €

**Débats logements communaux**

Thierry ROLLAND dit qu'il ignorait que la Commune percevait un loyer de l'ACANB. Le Maire répond que la Commune est gestionnaire de l'ensemble du site. Cela est prévu dans la Convention signée avec le Conservatoire du Littoral.

Maison « Gonin » :

Marie Noëlle MINIOU signale qu'au 1<sup>er</sup> étage, les 2 logements n'ont pas la même superficie alors que celui du haut est beaucoup plus grand.

Thierry ROLLAND fait remarquer qu'au deuxième étage il y a des rampants.

Fin du Conseil à 16h45